Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

BLOWING ROCK, N.C.

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODERES.

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard ; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois

NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois

NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

VENTES A D'ENCAN.

Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

La Porter-Blake Co., Ltd., vs. Capdau-May Drug Company.

No 102,414—Cour Civile de District, Division A.

Absolument sans limite au dernier et plus haut enchérisseur.

Le stock entier de commerce de la Capdau-May Drug Company.

Consistant d'une Fontaine de soda de grande valeur, y compris comptoir en marbre, tabouret, verrerie et faïence, Caisse enregistreuse "National" (coûtant $500) 15 tables, 66 chaises, vitrines de valeur, installations et étagères en noyer circassien, le stock entier de drogues, médecines, parfumerie, accessoires et médecines patentées, registres de prescription, chandeliers de valeur à lumière électrique.

Un cheval et charrette, une automobile rue Dorgenois entre les rues St-Philippe et Ursulines, etc., etc.

A l'encan, SAMEDI le 11 janvier 1913, à 11 heures A. M., sur les lieux au coin des rues Canal et Dauphine.

PAR STERN & GUMBEL Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.— vendra à l'enchère publique, au dernier et plus haut enchérisseur au vertu d'un ordre de cour a gé par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le stock entier de drogues, installations, fontaine de soda caisse enregistreuse, tables, chaises, etc., etc., suivant l'inventaire enregistré.

Conditions — Comptant. Livraison immédiate absolument nécessaire.

STERN & GUMBEL, Ltd.,
Encanteurs.

Arthur D Parker, Receveur.
W. L. Hughes, avocat du receveur.
31 déc—31—jan 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE
SUCCESSION DE JAMES MURPHY.

No 101 094—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Au Plus Haut Enchérisseur—Joli Cottage Double No 2608-10 Avenue Tulane entre Broad et Dorgenois.

PAR STERN & GUMBEL, Ltd. Léonard L. Stern, encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 23 janvier 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 6 décembre 1912, et d'un autre ordre supplémentaire daté du 17 décembre 1912, signé par l'Hon. E. K. Skinner, remplaçant l'Hon Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, ma nanant absent, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain, y compris toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet anciennement 49, maintenant 585, borné par l'avenue Tulane (anciennement rue Commune), Broad, Gravier et Dorgenois. Le dit lot étant désigné par le No 3 sur un plan de subdivision du dit îlet, en 44 lots, par P. B. D'Hémécourt, D. C. S., daté du 10 juillet 1890, annexé pour référence à un acte de dépôt passé devant N. E. Trist, notaire, le 28 octobre 1891, et mesurant, selon le dit plan, 31 pieds de face à l'avenue Tulane par 122 pieds 3 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage double de 4 chambres et hangar de chaque côté.

Termes—Comptant. Dix pour cent de dépôt sera requis au moment de l'adjudication, le solde payable au moment du passage de l'acte de vente devant Arthur Landry, notaire. Les loyers et les revenus reviendront à l'acquéreur de ladite propriété à partir de la date de l'acte de vente. L'acquéreur assumera en sus du prix d'achat les taxes de ville et d'Etat renouvelables pour l'année 1913. L'acquéreur payera le coût des certificats des Cours de Circuit et de District des Etats-Unis, ceux du bureau des aliénations et hypothèques de la Nouvelle-Orléans, ainsi que ceux des revenus des taxes d'Etat et de la ville de la Nouvelle-Orléans.

STERN & GUMBEL Ltd.
Encanteurs.

Col. Jno P. Sullivan, E. M. Heath, avocats.
22 déc—22 29—jan 5 12 19 23

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOSEPH BLANCHARD

No 3,226—Vingt-troisième Cour de District Judiciaire, Paroisse Ste. Marie.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 21 janvier 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 16 décembre 1912, de l'Hon. Thos M. Milling, juge de la dite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 3701 rue Iberville, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Iberville, Bienville, Télémaque et Cortez et mesurant plus ou moins 27 pieds de face à la rue Iberville sur 92 pieds de profondeur et de façade sur la rue Télémaque.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devra payer les taxes de 1913 en plus et sus-dessus du prix d'adjudication, 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente par devant H. G. Bloch, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

21 déc—21 23 28—jan 5 12 19 21

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON PLACEMENT.
JOLI COTTAGE SIMPLE,
No 1214 rue Burdette.

SUCCESSION DE HENRY OLAY FOSTER.

No 100 859—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 311 rue Baronne—JEUDI, 23 janvier 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon E. K. Skinner, juge de la dite Cour, Division C, daté du 20 décembre 1912, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Burdette, Fern, (autrefois Washington) Oak (autrefois Quatrième) et Plum, mesurant 30 pieds de face à la rue Burdette sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un gentil cottage simple connu comme No 1214 rue Burdette et bien entouré de résidences modernes.

Conditions, comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Gabriel Fernandez, Jr., notaire. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1913. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Félix Berhel, avocat.
28 déc—22 29 jan 5 12 19 23

AVIS DE SUCCESSION

Succession de Michael Farley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 101 283, Division E—Attendu que le présent donne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Nellie Grant Farley, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jos. F. Walton, avocat.
26 déc—26 30—1 jan

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double en bois, No 321 rue Diana, Algar.

Rue pavée, une ligne de cars électriques au coin.

Succession de Mme Frances McCarter, veuve de Jesse Carr.

No 72,733—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 23 janvier 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 18 décembre 1912, de l'Hon. E. K Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double en bois No 321 rue Diana, contenant quatre chambres, sur un certain lot de terre, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 196, borné par les rues Diana, Tèche, De Armas et l'avenue Brookiyn, et mesurant 32 pieds de face à la rue Diana sur 159 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, et désigné sur les rôles d'assessements de la ville de la Nouvelle Orléans comme lot No 6.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1913 en plus et au dessus du prix d'adjudication. Vingt pour cent en argent sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente par devant A. Brian, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.
22 déc—22 29—jan 5 12 19 23

N. J. Clesi.

VENTE DE PARTAGE.

COTTAGE SIMPLE, No 1914 RUE JENA,
Succession d'Alexis Perissé.

No 100.251—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division A.

PAR N. J. CLESI, encanteur, bureau 821 rue Gravier—JEUDI, le 9 janvier 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, signé le 27 novembre 1912 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Dryades, Rampart, Cadiz et Jena, désignés comme les Nos cent et douze sur un plan dressé par George De Armas, voyer, daté le 27 mai 1902, annexé à et faisant partie d'un autre acte passé devant B. Ory, notaire, le 28 décembre 1902; lesdits terrains, d'après ledit plan, étant situés à une distance de 120 du coin des rues Dryades et Jena et se tenant pieds du coin des rues Jena et Rampart, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Jena sur 150 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage simple ayant 3 chambres etc, et connu comme 1914 rue Jena.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a en 1 et 2 ans, 8 0/0 d'intérêt par an garantis par toutes les clauses usuelles. L'acquéreur devant les taxes de 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication, doit payer l'acte de vente devan Gus A. Lambias, notaire, et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Loys Charbonnet, avocat.
8 déc—8 15 22 29—jan 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 3301 RUE BARONNE, COIN DE LA RUE TOLEDANO,

Une Bâtisse de Commerce à 1 étage, Contenant Magasin et Environ 8 Chambres.

Aussi le lot adjacent.

Emma Bruns et als vs Léon H. Bruns et als. No 102,323—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR N. J. CLESI, Encanteur, Bureau 821 rue Gravier—JEUDI le 9 janvier 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 4 novembre 1912 et signé le 20 novembre 1912 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terrains ainsi que tout les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, prescriptions, dépendances et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 465, borné par les rues Baronne, Dryades, Toledano et l'avenue Louisiana, désignés par les lettres A et B, sur un plan de Adloe Orr annexé à un acte passé devant Carl Converse Friedrichs, notaire, le 4 juin 1912. Ledit lot A forme le coin des rues Toledano et Baronne et mesure quarante deux pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds. Lot B mesure cinquante deux pieds sept pouces de façade à la rue Baronne sur une profondeur de quatre vingt dix pieds et joint le lot A audit lot B il y a une extension d'un pied cinq pouces laquelle forme une partie du lot C. Cette portion de terrain a été transférée à Mme Mary Schaub, veuve de Louis Babet suivant acte passé devant C. C. Friedrichs notaire, en date du 4 juin 1912. Ladite parcelle de terrain un pied cinq pouces court parallèlement avec le lot B et joint ledit lot B.

Conditions—Comptant. Dix pour cent du montant du prix de la vente devant être déposé au moment de l'adjudication. Acte de vente devant Carl F. Friedrichs, notaire, aux frais de l'acheteur.

Harold L Moise avocat
8 déc—8 15 22 29—jan 9

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Quatrième District,

Portant les Numéros municipaux 2909, 2911, 2913 et 2915 rue Magnolia (dans l'îlet des rues Sixième, Clara, Septième et Tolédano.

Ragnvald R. Nordan vs Lena Nuccio.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 102,669—En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 30 janvier 1913, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les lettres C et D de l'îlet No 348, borné par les rues Magnolia, Sixième, Clara, Septième et Toledano, sur un croquis et certificat de voyer daté le 1er juillet 1902, signé par D. E Seghers et Fils, voyers, annexé à un acte passé en l'étude de Felix J. Dreyfous, notaire, le 14 septembre 1908. D'après lesdits croquis ledits terrains ou parcelle de terre sont adjacents et mesurent chacun à savoir. Terrain "C" vingt-huit pieds et deux lignes de face à la rue Magnolia vingt-huit pieds quatre pouces et trois lignes de largeur dans le fond; et terrain "D" vingt-huit pieds cinq pouces et quatre lignes sur la rue Magnolia, vingt-huit pieds et deux lignes de largeur dans le fond; les deux dites terrains sur une profondeur de soixante pieds sept pouces et une ligne. Terrain "C" étant le plus près et s'étendant à une distance de cinquante trois pieds cinq pouces et six lignes de l'encoignure des rues Magnolia et Sixième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

McCloskey & Benedict, avocats pour le demandeur.
28 déc—28 jan 3 10 17 24 30

VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN.

Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de LOUIS J. RECHTIEN, No 102,283, Cour Civile de District, Division "E."

PROPRIETES DE VALEUR DU TROISIEME DISTRICT.

817-19 ALVAR, entre Dauphine et Bourgogne, Double Cottage.
806 BARTHELEMY, entre Dauphine et Bourgogne, Cottage Simple.
822 BARTHELEMY, entre Dauphine et Bourgogne, Cottage Simple.
3 TERRAINS sur BARTHELEMY, entre Dauphine et Bourgogne.

PAR STERN & GUMBEL, Ltd., Léonard L. Stern, Encanteur— JEUDI, le 16 janvier 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 11 décembre 1912 par l'Honorable Geo H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Alvar, Dauphine, Bourgogne et Barthélemy, désigné comme terrain No 5 de l'îlet No 242 sur un croquis et certificat de voyer daté le 27 mars 1911 et signé par George De Armas, voyer et ingénieur civil annexé à un acte devant Robert Legier notaire, daté le 5 avril 1911, d'après lequel croquis ledit terrain est situé à une distance de cent vingt sept pieds huit pouces et six lignes de la rue Dauphine et mesure de la trente deux pieds de face à la rue Alvar sur une profondeur de cent dix-neuf pieds quatre pouces et trois lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage simple, 3 chambres, galerie, hangar, etc., et connu par le No municipal 806 rue Barthelemy.

2. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme terrain No 9 dans l'îlet No 242 borné par les rues Barthélemy, Dauphine, Bourgogne et Alvar, sur un croquis et certificat de voyer daté le 27 mars 1911, et signé par George De Armas, voyer et ingénieur civil annexé à un acte devant Robert Legier, notaire, daté le 5 avril 1911; d'après lequel croquis ledit terrain mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Barthelemy sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage simple, 3 chambres, galerie, hangar, etc., et connu par le No municipal 822 rue Barthelemy.

3 Deux certains terrains ou parcelles de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désigné comme terrains A et B de l'îlet No 242, borné par les rues Barthélemy, Bourgogne, Dauphine et Alvar, sur un croquis et certificat de voyer daté le 27 mars 1911, signé par George De Armas, voyer et ingénieur civil, annexé à un acte devant Robert Legier, notaire, daté le 5 avril 1911; d'après lequel dit croquis lesdits terrains sont adjacents et mesurent chacun trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Barthelemy, y sur une profondeur de cent cinquante et un pieds trois pouces entre lignes parallèles, terrain A étant plus près et étant situé à une distance de soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes sur la rue Bourgogne et sont composés du tout de terrains nos 3 et 4 et partie du terrain No 11 de l'îlet No 10.

4 Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme terrain No 5 du district, mesurant trente-et-un pieds, 11 pouces et cinq lignes de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de cent cinquante-et-un pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage simple, avec 4 chambres, etc., et est connu par le No municipal 822 rue Barthélemy.

5. Un certain terrain dans le même district et îlet, désigné comme terrain No 6 mesurant trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de cent cinquante-et-un pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Acte de vente devant Robert E. O'Connor, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Aussi, un lot de meubles de maison.

STERN & GUMBEL, Ltd.,
Encanteurs.

L. Fred. Andry, avocat.
15 déc—15 22 29—jan 5 12 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Ulmer Co. vs Joseph Rogers.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No 55,544— En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour, rue Royale, entre les rues Conti et St Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le 15 janvier 1913, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain terrain, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 518, borné par les rues Gravier, Galvez, Perdido et Johnson, designé par le No 7 sur un plan fait par A. L. Reisenstein, daté le 6 mars 1887, déposé en l'étude de W. J. Castel, notaire, lequel dit terrain mesure 30 pieds de face à la rue Galvez sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Gravier entre lignes parallèles, et formant le coin desdites deux rues.

Etant la même propriété acquise par Joseph Biggese par achat d'Anthony J. Baggese suivant l'acte devant H. G. McCall, notaire, daté le 2 novembre 1912 et enregistré C. O. B., 253, folio 358. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions — Comptant. P. McGILL, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.— Howell et Carter, Jr., et E. M. Stafford, avocats pour la demande ese.

2 janv—2 8 15.

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE —COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.

Je certifie par le présent que le 11me jour de décembre 1912 jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci dessus intitulée, dans les mots et numéros qui suivent, à savoir:

Jugement— Interdiction de Mlle Mollie Sullivan—No 102,278.

Ce cas arrive ce jour pour être jugé.

Présents: Geo Montgomery, avocat pour la demanderesse.

Frank Wm Hart, avocat nommé pour représenter la défende esse.

Après avoir écouté les plaidoyers, l'évidence et le conseil judiciaire la cour étant d'opinion, pour les raisons oralement assignées, que la défenderesse est démente et est incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires,

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement décrétant que la défenderesse Mlle Mollie Sullivan est démente et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires et prononce son interdiction: les frais de ce procès devant être payés des propriétés de ladite défenderesse.

Jugement lu et rendu en cour ouverte le 11 décembre 1912.

Jugement signé en cour ouverte le 17 décembre 1912.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de cette cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 24me jour de décembre de l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent douze.

W. T. BARRY, Député Greffier.
25 déc—25—jan 9 28

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Septième District.

Portant le No municipal 1419 rue Burdette, (Dans le carré des rues Jeannette, Poplar et Adams).

Sixth District Building and Loan Association vs Hector Francis Crosier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 102 517— En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville le JEUDI, 9 janvier 1913, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Septième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Jeannette, Burdette, Poplar (anciennement Cinquième) et Adams, dans le carré No 185 en 60 A, étant partie du terrain No vingt-trois sur un plan de E. Pilié, voyer, daté le 28 mars 1895, annexé à un acte passé devant M. T. Duoros, notaire, daté du 10 avril 1895, et mesurant d'après ledit plan trente pieds six pouces de face à la rue Burdette sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles. Ladite partie du lot No vingt-trois adjacent les lots Nos vingt-un et vingt-deux sur un côté sur la rue Jeannette.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication, faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

G. G. Kronenberger, avocats pour la demanderesse.
7 déc—7 13 20 27—jan 3 9

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Allen Barksdale Harrison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 103 068 — Division E—Attendu qu'Isetta Robert, veuve d'Allen Barksdale Harrison, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Allen Barksdale Harrison, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.— Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. Armand Romain, avocat.
4 janv—1f

Succession de James Lea McLean et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 102,673 - Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le tableau partiel de distribution présenté par Benjamin Kosch, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Caffery, Quintero & Bramby, avocats.
4 janv—4 8 13

Succession de Mme Carrie S. Beiger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100,540— Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Evelyn Beiger, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jos. Lautenschlaeger, avocat.
3 janv—3 7 12

Succession de John F. Schroeder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 103,019 — Division D.—Attendu que Mme Barbara Louise Miller, veuve de John F. Schroeder, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John F. Schroeder, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. D. Danziger, avocat.
31 déc—31—jan 4 9

Succession de M. et Mme Albert Baldwin Sr.— No 100,416, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans — Attendu que William Ottman, tuteur naturel et gardien d'Arthemise Baldwin Ottman, mineure, un résident de la ville de New York, Etat de New York, a reçu la propriété et l'argent appartenant à ladite mineure et situés dans l'Etat de la Louisiane et est désireux de transférer la même propriété de cet Etat, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui sont intéressées montrer la cause dans trente jours à partir du 11 décembre 1912 pourquoi il ne devrait pas transférer la propriété de ladite mineure de cet Etat.

11 déc—11 18 25—jan 1 9

Succession d'Emile A. Hebert.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 102,967—Division E— Attendu que Joseph Hebert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emile A. Hébert, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Chas F. Claiborne, avocat.
26 déc—26 31—jan 4

Succession d'Erasmus Joseph Shepherd et d'Alice Ford, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 102,975—Division D—Attendu que Mason J. Shepherd a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Erasmus Joseph Shepherd et Alice Ford, son épouse, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Alex C. O'Donnell, avocat.
28 déc—28—jan 1 6

50 YEARS' EXPERIENCE.

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.